

Méthodologie : La dissertation juridique

 ivoire-juriste.com/2015/05/methodologie-la-dissertation-juridique.html

La dissertation juridique

Pour une personne ayant déjà effectué des études secondaires, le mot « dissertation » lui est bien familier. Cette personne a d'ailleurs tendance à croire que toute dissertation obéit au même plan et à la même méthode de raisonnement.

Mais la dissertation juridique s'inscrit en faux contre une telle perception des choses. Contrairement à l'essai littéraire ou dissertation littéraire tout comme à la dissertation philosophique, la dissertation juridique est soumise à une série de règles bien particulières. Ici, l'on demande à l'étudiant en droit ou au professionnel de droit de montrer sa capacité à adapter ses connaissances tirées du cours et de ses lectures personnelles à une question théorique.

Généralement pour comprendre le sujet, l'impétrant doit successivement :

- lire attentivement le sujet ;
- rechercher le lien qu'il y a entre le sujet et ses connaissances juridiques ;
- faire une synthèse de ses connaissances de sorte à n'exprimer que celles qui ont un apport direct avec la question posée à travers le sujet de dissertation ;
- éviter de se précipiter sur sa copie d'examen et dire tout ce qu'il pense, réciter ou recopier aveuglement la partie de son cours qui est en relation avec le sujet ;
- montrer qu'il est capable de raisonner en droit à partir de ce qu'il sait.

Il ne s'agit donc pas d'un bavardage inutile sur une copie, d'une tricherie irréfléchie, mais de prouver qu'on est un juriste éclairé, qu'on sait faire la distinction entre l'essentiel et l'accessoire, ce qui est utile et ce qui ne l'est pas.

Guide Pratique de Méthodologie juridique, pour vous !

I- Le corps de la dissertation juridique

La dissertation juridique comprend une introduction et un développement permettant au juriste d'organiser ses idées pour convaincre son lecteur.

A- L'introduction

Trop souvent négligée, l'introduction a autant d'importance que chacune des parties de la dissertation. Une bonne introduction fait une excellente impression sur le correcteur et facilite toute la suite du devoir. L'introduction comprend les éléments suivants :

- Partir de la généralité, une idée générale englobant le sujet ou partir de la définition du mot-clé du sujet : On utilise, généralement, la méthode de l'entonnoir.

Il s'agit d'avoir une vision large au départ, mais pointu à l'arrivée, c'est-à-dire, situer progressivement le sujet à traiter dans l'ensemble de la matière en centrant, surtout jusqu'à cerner ledit sujet avec précision et clarté.

- Présenter le sujet et l'expliquer brièvement :

- Si possible délimiter le sujet en expliquant pourquoi l'on rejette certains aspects que son considère être hors sujet, ou pas, nécessaire en l'espèce ;

- Si possible évoquer l'historique du sujet si l'on sait que la question a fait l'objet d'une évolution législative ou doctrinale ou jurisprudentielle,

- L'intérêt du sujet : il s'agit à ce niveau «de présenter les intérêts théoriques et pratiques, c'est-à-dire, l'actualité (revirement de jurisprudence, réforme législative sociologique, etc.) et l'importance juridique ou numérique (en termes de contentieux de la question posée n'hésitez pas à démontrer éventuellement la spécificité du sujet dans son contexte, dans son domaine, par rapport à son environnement juridique.

Le but est de mettre en relief le sujet : vous devez ici expliquer que le sujet est intéressant, mais surtout pourquoi et en quoi il est » (**Support de séminaire de méthodologie universitaire assuré par Melle Hélène POUJADE, année universitaire 2012-2013, Droit Licence 2, P. 9**)

NB : L'intérêt du sujet peut se placer avant ou après le ou les problème(s) de droit.

- Faire suivre les interrogations importantes (problème(s) de droit) que reflètent les idées qui vont être développées,

- Faire l'annonce du plan : présenter ainsi les deux ou trois axes de réflexion à suivre. Il faut retenir que le plan annonce les étapes à suivre pour répondre aux questions qui constituent le problème de droit.

NB :

- Il faut éviter les fausses annonces qui consistent à annoncer un intitulé et développer des choses étrangères : Il faut s'assurer que les idées développées correspondent au sujet, si elles sont contraires au sujet donné ou si l'on constate qu'on tourne en rond sans pouvoir répondre au problème soulevé par le sujet, alors c'est cela le hors sujet.

Il faut s'arrêter, revoir la compréhension du sujet ou les intitulés du plan de développement pour mieux s'orienter.

B- Le développement

Le développement se fait dans un plan comportant des intitulés et des sous-intitulés. Ainsi, les (I) et (II) représentent les grandes idées à développer. Les (A) et (B) contenus dans les (I) et (II) sont les sous-idées de ces grandes idées.

On aura donc le plan de développement suivant :

I- Première idée essentielle

A- Sous-idée

B- Sous-idée

II- Deuxième idée essentielle

A- Sous-idée

B- Sous-idée

Exemple de développement d'un sujet de dissertation :

Sujet : L'acquisition de la personnalité juridique.

Le développement pourrait se faire présenter selon le plan ci-dessous proposé :

I- Le principe de l'acquisition de la personnalité juridique à la naissance

A- La signification du principe

B- Les conditions d'application du principe

II- L'exception au principe de l'acquisition de la personnalité juridique

A- La règle Infans conceptus

B- La portée de la règle Infans conceptus

Ce plan n'est pas le seul qui puisse permettre de traiter ce sujet. Ce qui compte, le plan doit pouvoir permettre de couvrir le sujet, de rendre compte de ce qu'on a une maîtrise de la matière. On ne traite pas le sujet à moitié. On ne fait pas non plus un plan vague pour parler de tout sauf l'essentiel.

Le plan doit traduire les différentes articulations de la pensée de l'étudiant sur un sujet précis : le sujet de dissertation. Ce qu'il faut retenir également, c'est que lors de la

rédaction du développement, à la fin de chaque sous-division, on prend soin de placer une phrase de transition pour éviter un trop brusque changement d'idée.

C- La conclusion

En principe, dans le cadre de la dissertation juridique, la conclusion n'est pas nécessaire. On dit qu'elle est facultative. Mais si l'étudiant décide de faire une conclusion à son devoir, celle-ci ne doit pas être le résumé ou le catalogue des idées non développées dans le corps du devoir.

Elle doit principalement permettre d'aborder un problème nouveau qu'on n'a pas traité dans le sujet, mais qui est en rapport avec le sujet.

II- Règles à suivre pour la rédaction de la dissertation juridique

La dissertation doit être écrite en tenant compte de la présentation, du style et de son contenu.

1- La présentation

- Laissez une marge et écrivez lisiblement, sans erreur ;
- Aller à la ligne dès que vous abordez une idée nouvelle (faire des paragraphes) ;
- Faire apparaître le plan très nettement en sautant des lignes à la fin de chaque partie ou sous-partie ;
- Choisissez soigneusement les titres des parties et sous-parties, inscrivez-les et soulignez-les clairement ;
- N'hésitez pas à écrire (I) et (II), (A) et (B) devant les intitulés, le plan n'en sera que plus clair.

2- Le style

- Écrivez dans un langage simple, concis et non pompeux ou désuet (dépassé) ;
- Faites des phrases courtes et précises :
- Évitez les abréviations et le style télégraphique.

3- Le contenu

- Progressez régulièrement dans votre exposé et annoncez la question que l'on va

1. lorsque le P.R. a la majorité à l'assemblée Nationale : compétence discrétionnaire ;
2. Lorsque la majorité à l'assemblée nationale n'est pas favorable au P.R. : compétence liée.

Conclusion

- Propos libre, mais en rapport avec le sujet.

IV. Les différents types de sujets de dissertation

Trois types de sujets théoriques sont susceptibles d'être proposés dans le cadre de la dissertation juridique comme thème à traiter. Ce sont le sujet titre, le sujet-question, le sujet-citation.

1- Le sujet-titre (ou sujet intitulé) :

Le sujet-titre est un thème dont l'énoncé, très général, laisse au candidat une marge de liberté : sous réserve de ne pas le dénaturer, le thème offre plusieurs approches possibles. Des connaissances très précises sont certes attendues par le correcteur, mais le candidat dispose d'une grande latitude pour poser une problématique, pour donner une dynamique au sujet dont l'intitulé pourrait être le titre d'un livre, d'un article de doctrine. Exemples de sujets-titres : « L'État fédéré », « les pouvoirs normatifs du président de la république », « la liberté contractuelle », « la notion de capacité en droit »...

2- Le sujet-question (ou sujet-interrogation)

Le sujet-question est plus sécurisant que le sujet-titre, mais il laisse moins de liberté au candidat. L'approche du sujet-question est, en effet, prédéterminée par le correcteur. Le candidat doit rédiger un devoir-réponse, l'exercice se rapportant directement et précisément à la question posée, cependant, le plus souvent des réponses variées peuvent être données à condition qu'elles soient solidement argumentées.

Le sujet question permet de tester l'aptitude du candidat à utiliser ses connaissances dans un cadre très strict, sa capacité à défendre une véritable thèse, ce qui interdit au candidat de réciter ses connaissances, sans discernement. Exemples de sujets-questions : « La séparation des pouvoirs, mythe ou réalité ? », « le conseil constitutionnel est-il un juge politique ? », « le juge ivoirien est-il indépendant ? » ou « existe-t-il un vrai pouvoir judiciaire en Côte d'Ivoire ? ».

3- Le sujet-citation

Le sujet-citation consiste à soumettre à l'étudiant un texte très court : une phrase extraite

d'une déclaration d'une personnalité politique, une phrase tirée d'un article de revue ou d'un article de presse.

La citation est toujours précédée de la mention « commentez la phrase suivante extraite de ... »

Le thème « commentez » ne doit pas perturber l'étudiant : il ne s'agit pas d'un véritable commentaire de texte, mais plutôt d'un sujet théorique « déguisé », « vrai-faux » commentaire de texte ? « Vrai ou faux » sujet théorique ?

En tout cas, l'étudiant devra exploiter ses connaissances pour étudier la phrase comme il s'agissait d'un commentaire de texte... Mais l'exercice est plus proche de la dissertation que du commentaire, bien qu'il soit nécessaire de se référer fréquemment au texte et que le sujet théorique soit très précis, voir pointu

Le sujet-citation est rarement proposé comme sujet d'examen ou de concours en droit. Il est tout de même quelques rares fois utilisé en droit public et sciences politiques. Exemple de sujet citation : commentez cette phrase du Président américain Abraham Lincoln « la démocratie est le pouvoir du peuple, par le peuple et pour le peuple ».

NB : Peu importe le type de sujet, ce qui compte, c'est l'effort d'attention que doit fournir l'étudiant en droit à sa rédaction pour l'assimiler, le traiter sans le dénaturer en se laissant emporter par son désir de citer son cours ou de paraphraser des textes ayant un rapport avec le thème.

Avant d'écrire tout ce que vous voulez, demandez-vous deux choses : que me demande-t-on à travers ce sujet ? Ce que je veux avancer comme idée répond-il à la question que renferme ce sujet ? Si ces deux réponses sont positives, alors vous êtes sur la bonne voie.

Mais si vous n'arrivez pas à savoir ce qu'on vous demande dans le sujet, vous n'avez donc pas compris le sujet et vous risquez de naviguer dans le vide sans direction d'accostage. Si vous savez ce qu'on vous demande, veuillez alors de ne pas passer à côté. Réunissez les éléments de réponse utiles et renoncez à tout ce qui peut vous faire, parler ou écrire autre chose que ce qui concerne le sujet soumis à votre analyse. C'est le corps-à-corps avec le sujet qui est le secret de la réussite de la dissertation, et d'ailleurs même de tout autre raisonnement juridique.

Voir aussi :

- *La méthodologie du commentaire de texte ;*
- *La méthodologie du commentaire d'arrêt ;*
- *La méthodologie du cas pratique.*